

SCHÉMA PLURIANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

MISES A JOUR

Version	Date	Auteur	Modification(s)
V1	23/07/26	Antoine Lingrand	Création

TABLE DES MATIÈRES

SCHÉMA PLURIANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE	1
01. INTRODUCTION	4
01.1 – INFORMATIONS GENERALES	4
02. POLITIQUE D’ACCESSIBILITE	4
03. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES.....	4
04. ORGANISATION DE LA PRISE EN COMPTE DE L’ACCESSIBILITE NUMERIQUE.....	5
05. PROCESSUS DE CONTROLE ET VALIDATION	5
06. PERIMETRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL	6
07. PLANS ANNUELS	6
7.1 – PLAN ANNUEL 2026	6
7.2 – PLAN ANNUEL 2027	7
7.3 – PLAN ANNUEL 2028	7

01. Introduction

L'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

En application du III de cet article, ce schéma pluriannuel, d'une durée maximum de trois ans, présente notre politique en matière d'accessibilité numérique.

01.1 – Informations générales

Organisation : e-santé Occitanie

Périmètre administratif et/ou juridique : groupement d'intérêt public (GIP)

Version & date de publication : v1.0 – 29/06/2026

Période couverte : 2026–2028 (≤ 3 ans)

Page accessibilité : [Déclaration d'accessibilité - e-santé Occitanie](#)

Contact accessibilité :

- antoine.lingrand@esante-occitanie.fr
- 06 79 75 95 54

Références : [RGAA](#) (version en vigueur), Loi 2005-102, Décret 2019-768, normes WCAG.

02. Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnes internes à e-santé Occitanie.

Développer des encarts liés à une démarche globale autour du Numérique
Responsable pour l'organisation

03. Ressources humaines et financières

Le référent accessibilité numérique est rattaché au service communication.

Son rôle est de coordonner la production, le suivi et la mise à jour du schéma pluriannuel de mise en accessibilité et des plans d'action annuels associés.

Autour de cet acteur, plusieurs profils sont engagés dans l'accessibilité :

- Un référent accessibilité numérique orienté design accessible
- Plusieurs développeurs (prestataire extérieur) formés à l'accessibilité numérique

04. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :

- Une adaptation de l'organisation interne de gestion des sites web et applications concernés ;
- L'accompagnement des équipes par des actions de sensibilisation et de formation ;
- La prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Pour améliorer l'accessibilité numérique dans l'ensemble de son site web, e-santé Occitanie sensibilise les contributeurs internes aux bonnes pratiques, aux outils disponibles et aux principes du RGAA (notamment pour les textes, liens et images).

La partie développement du code du site web de e-santé Occitanie est assuré par un prestataire externe lui-même formé au RGAA.

Une adresse générique communication@esante-occitanie.fr et un formulaire sont disponibles [Contacter l'animation territoriale de son département | - e-santé Occitanie](#) pour signaler toute difficulté d'accès.

05. Processus de contrôle et validation

Types : auto-évaluation, audit complet RGAA.

Fréquence : selon criticité/audience, audit complet tous les 3 ans ou lors d'évolutions majeures.

Preuves : rapports, checklists, journal de tests (lecteurs d'écran, clavier, zoom).

Une déclaration d'accessibilité est mise à jour suite à chaque audit : [Déclaration d'accessibilité - e-santé Occitanie](#)

Suite aux audits un backlog est complété afin de suivre et prioriser les corrections des non-conformités.

06. Périmètre technique et fonctionnel

Le site prioritaire faisant partie du schéma pluriannuel de mise en accessibilité de e-santé Occitanie est <https://www.esante-occitanie.fr/>.

07. Plans annuels

Ce schéma pluriannuel de mise en accessibilité est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en matière d'accessibilité numérique de e-santé Occitanie.

7.1 – Plan annuel 2026

Critère	Action	Date prévue	Avancement
1.2	Mise en place des attributs permettant d'être ignoré par les technologies d'assistance	S2	A faire
1.3	Modification des balises alt pour qu'elles soient pertinentes	T3	Terminé

2.1	Mise en place de titre de cadre	S2	En cours
6.1	Rendre les liens plus explicites	T4	A faire
6.2	Ajout d'intitulé pour les liens	S2	En cours

7.2 - Plan annuel 2027

Critère	Action	Date prévue	Avancement
	Maintien des bonnes pratiques RGAA	2027	A faire

7.3 - Plan annuel 2028

Critère	Action	Date prévue	Avancement
	Maintien des bonnes pratiques RGAA	2028	A faire



**Groupement d'intérêt public
e-santé Occitanie**

TOULOUSE – MONTPELLIER